

# Commission pédagogique

## La formation d'auxiliaire de bibliothèque ou formation élémentaire de bibliothécaire

par Pierre Bruthiaux

*Bibliothèque municipale de Laxou*

### Quelques chiffres

Le bilan complet de la formation ne peut se faire qu'au terme de l'année scolaire, c'est pourquoi les chiffres qui vont suivre porteront essentiellement sur l'année précédente.

En 1993-1994, vingt-trois centres marqués par une répartition géographique parfois insatisfaisante (le centre et le midi sont pratiquement absents) ont enregistré un total de 664 candidats dont 545 se sont présentés à l'examen final (17, 92 % d'abandons en cours d'année). Sur les 503 personnes reçues (soit 75, 75 % des élèves inscrits et 92, 29 % des élèves présents à l'examen), 27 ont obtenu la mention très bien ; 77 % des effectifs sont féminins et 55 % ont un niveau scolaire inférieur au bac.

Rappelons que cette formation, homologuée par le ministère du Travail comme formation continue, s'adresse en particulier au personnel de catégorie C ainsi qu'aux bénévoles.

### La commission pédagogique

Chargée de mener un travail de gestion, de réflexion, d'écoute des centres de formation afin de maintenir une cohérence pédagogique et administrative au niveau national, la commission se réunit environ une fois par mois tout au long de l'année

scolaire. Pour l'année 1994-1995, Geneviève Boulbet, animatrice de la commission pendant trois ans et Henri Souchère, permanent à l'ABF, ont quitté leur fonction au sein de la commission après avoir mis en place un certain nombre d'outils pour améliorer la coordination des enseignements. À ce jour, la structure n'a pas fondamentalement changé. Depuis janvier 1995, une secrétaire consacre un mi-temps aux activités de la formation. Le travail essentiel porte sur l'amélioration de la gestion administrative des 23 centres (interruption du fonctionnement des centres de Lons-le-Saunier, Chaumont et Nantes, reprise des cours à Veyras et ouverture du centre de La Réunion) et de la gestion des 200 enseignants. La prise en charge des salaires d'une partie des centres et de la formation des 682 élèves se fait au niveau national. Chaque centre suit les directives nationales, mais règle de façon autonome ses problèmes. Cet effort d'amélioration du fonctionnement des centres est imposé par l'homologation du diplôme. En effet, la reconnaissance ministérielle oblige à une organisation très rigoureuse.

### La pédagogie

La réflexion pédagogique même si elle n'a pas été mise au premier rang des préoccupations de cette année 1994-1995 a permis l'organisation d'une journée de concertation sur l'enseignement de la bibliographie. Chaque centre a pu mettre en commun ses pratiques et participer au

débat. Une prochaine réunion est prévue en juin pour envisager les évolutions communes de cet enseignement.

Autre matière sensible, le catalogage dont l'épreuve de rédaction de notice est supprimée à l'examen de juin et remplacée par une épreuve plus large de compréhension de la notice bibliographique et de la page de titre.

Par ces modifications, la formation ABF montre ses capacités à s'adapter aux évolutions du métier.

### Perspectives

Tout le travail effectué cette année a apporté de nouvelles contraintes aux centres. Pourtant, il ne s'agit pas de centraliser et d'imposer ; la commission est là pour écouter, proposer et aider à l'élaboration de décisions au sein de l'association.

Il reste un problème de fond : faut-il donner une place au diplôme ABF dans les dispositifs actuels de recrutement ? Ce diplôme ne doit-il pas plutôt demeurer une initiation au métier qu'il envisage de façon globale ?

L'année à venir devrait permettre de s'intéresser davantage à la pédagogie et, en particulier, à l'étude de la place des différentes publications de l'ABF avec *Le Métier de Bibliothécaire* qui paraîtra en automne totalement refondu et les livrets pédagogiques si difficiles à élaborer.